

L'adaptation de la France au changement climatique mondial

Déclaration du groupe de l'UNSA

L'UNSA considère qu'il est urgent de s'adapter au changement climatique pour limiter les conséquences des dérèglements au niveau environnemental, économique et social.

Nous partageons les constats du projet d'avis qui montre la gravité de la situation et la nécessité d'élaborer une politique climatique ambitieuse pour réduire la vulnérabilité des territoires dans un contexte où les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités, même avec d'importants efforts d'atténuation. Car la concentration atmosphérique du gaz carbonique mettrait des années à revenir à son niveau préindustriel.

Cette incertitude sur les effets climatiques est une variable clé dans l'élaboration de toute stratégie des politiques d'adaptations climatiques.

Nous partageons également les propositions préconisées par l'avis pour répondre aux attentes des parties prenantes dans les territoires et nous souhaitons que leurs mises en œuvre soient plus contraignantes qu'incitatives.

Cette nouvelle gouvernance doit intégrer deux axes de temps :

sur le court terme, avec le développement de l'innovation et de la démarche de l'éco-conception dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie, de l'adaptation thermique des bâtiments, de la mise en place de nouvelles normes de construction de bâtiments plus résistants au changement climatique et aux conséquences de son dérèglement ;

sur le long terme, en mettant en place une communication large qui permet une réelle prise de conscience des habitants. Le système éducatif, non seulement informel, comme l'éducation populaire, mais également formel, doit intégrer l'éducation du « climat » dans le programme scolaire des Sciences de la vie et de la terre (SVT). Il faut effectivement informer les salariés dans les entreprises à travers le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ainsi que toute la hiérarchie de l'entreprise. La communication est importante car elle permet de conforter et valoriser les choix quant aux actions engagées.

Pour l'UNSA, l'articulation entre les différentes propositions du rapport et leur harmonisation doivent être accompagnées par la mise en place des mécanismes d'évaluation. C'est une étape indispensable à la bonne conduite des politiques climatiques, pour agir et ensuite communiquer sur les actions menées. L'évaluation permet aux différents acteurs de clarifier et d'ajuster les objectifs,

de vérifier les pratiques, d'améliorer les actions. Elle permet le suivi, elle est le garant de la réactivité et de l'efficacité car elles contribuent à l'amélioration de la performance des actions dans le temps.

L'État doit jouer son rôle de régulateur dans un cadre de référence défini par des normes internationales, car l'adaptation climatique de la France doit se situer à une échelle suffisamment globale pour résoudre les problèmes dus aux conséquences des changements climatiques. Il reste à définir les moyens financiers à engager pour la mise en œuvre effective des propositions de l'avis. La viabilité de notre planète en dépend car les effets du changement climatique seront essentiellement supportés par les générations futures et non par celles d'aujourd'hui.

L'UNSA a voté l'avis.